

# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

## LIGUE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE DE HANDBALL

Association Loi 1901

19 Rue Alain Savary  
25000 BESANCON



LA COMPTABILITÉ  EFFET GROUPE

Siège social : 8 rue Alfred de Vigny -25000 BESANCON - Tél. : +33 (0)3 81 84 49 13  
Commissaires aux Comptes inscrits sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes rattachés à la CRCC de Besançon-Dijon  
SARL au capital de 50 320 € - RCS Besançon 443 160 817 - [www.cofides.fr](http://www.cofides.fr)

**La Comptabilité**  
EXPERTISE COMPTABLE & CREATIVITE

**Baume-les-Dames**

**Cofides L'audit**  
AUDIT LEGAL & STRATEGIE

**Belfort**

**Prévio Patrimoine**  
VOTRE REUSSITE, AUJOURD'HUI & DEMAIN

**Besançon**

**Audit Contrôle Légal**  
TOUTE LA COMPTABILITE A DIJON

**Dijon**

**Morteau**



## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

### **Exercice clos le 31 décembre 2021**

A l'assemblée générale de l'association LIGUE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE DE HANDBALL,

#### **1. OPINION**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association LIGUE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE DE HANDBALL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### **2. FONDEMENT DE L'OPINION**

##### 2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### 2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

#### **3. OBSERVATION**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Faits caractéristiques de l'exercice – Changement de méthodes comptables » de l'annexe qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la comptabilisation des produits de licence.

#### **4. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne le rattachement à l'exercice des éléments d'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### **5. VERIFICATIONS SPECIFIQUES**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

#### **6. RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **7. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

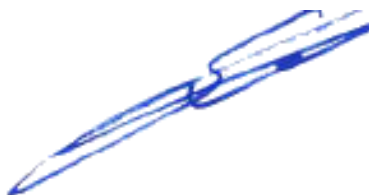
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Besançon, le 16 juin 2022

Pour COFIDES-L'AUDIT  
**Pierre-Luc SŒUR**  
Commissaire aux comptes

A blue ink signature of Pierre-Luc Sœur, written in a cursive style.

## **ANNEXE**

### **Description détaillée des responsabilités du Commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en oeuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

# - BILAN ACTIF -

LIGUE DE HANDBALL BFC

du 01/01/2021 au 31/12/2021



	N			N-1
	Brut	Amort. et Prov.	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles (1)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	19 888	19 872	16	283
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains	27 824		27 824	27 824
Constructions	2 342 249	2 117 814	224 435	238 644
Installations techniques, matériel et outillages industriels	28 222	27 312	910	1 040
Autres immobilisations corporelles	399 159	289 151	110 008	102 106
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participation évaluées selon méthode équivalence				
Autre participations				
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés	50 733		50 733	50 393
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 003		8 003	7 270
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>2 876 078</b>	<b>2 454 150</b>	<b>421 929</b>	<b>427 560</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks				
Matières premières et approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	2 303		2 303	3 354
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	741 797	8 028	733 768	500 269
Autres créances	187 651	83 903	103 748	88 109
Capital souscrit et appelé, non versé				
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	544 092		544 092	686 982
Comptes de régularisation				
Charges constatées d'avance	9 829		9 829	4 072
Frais d'émissions d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>1 485 673</b>	<b>91 932</b>	<b>1 393 741</b>	<b>1 282 785</b>
<b>TOTAL ACTIF GENERAL</b>	<b>4 361 751</b>	<b>2 546 081</b>	<b>1 815 670</b>	<b>1 710 346</b>
Renvois:				
(1) Dont droit au bail :				
(2) Dont part à moins d'un an :				
(3) Dont part à plus d'un an :				

## - BILAN PASSIF -

LIGUE DE HANDBALL BFC

du 01/01/2021 au 31/12/2021



	N	N-1
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social ou individuel (dont versé: 0 )		
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	575 930	562 504
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	198 938	13 425
<b>Situation Nette</b>	<b>774 867</b>	<b>575 929</b>
Subventions d'investissement	6 344	10 944
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>781 211</b>	<b>586 873</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produit des émissions de titres participatifs		
Avance conditionnées		
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement		
Fonds dédiés sur manuels affectés		
Fonds dédiés sur donations et legs		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques	4 350	4 350
Provisions pour charges		183 100
<b>TOTAL PROVISIONS</b>	<b>4 350</b>	<b>187 450</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	264 614	317 446
Emprunts et dettes financières divers (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 475	1 415
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	272 594	359 765
Dettes fiscales et sociales	69 970	47 825
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	234 914	194 198
Produits constatés d'avance	186 542	15 374
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>1 030 109</b>	<b>936 023</b>
Ecart de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 815 670</b>	<b>1 710 346</b>
Renvois :		
(1) Dettes :		
à Plus d'un an	218 684	163 756
à moins d'un an	809 950	770 852
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :		
(3) Dont emprunts participatifs :		



# - COMPTE DE RESULTAT -

LIGUE DE HANDBALL BFC

du 01/01/2021 au 31/12/2021



			Total	N-1
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>France</b>	<b>Export</b>		
Ventes de marchandises	4 290		4 290	
Production vendue - biens				
Production vendue - services	479 214		479 214	387 966
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>483 504</b>		<b>483 504</b>	<b>387 966</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			230 555	162 652
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			182 659	21 378
Autres produits			660 713	1 009 444
<b>Total des produits d'exploitation I (1)</b>			<b>1 557 431</b>	<b>1 581 440</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			4 804	35 722
Variation de stock (marchandises)			1 051	1 173
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				961
Autres achats et charges externes (3)			705 502	556 865
Impôts, taxes et versements assimilés			28 165	23 334
Salaires et traitements			300 650	258 037
Charges sociales			15 411	56 822
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux amortissements			42 201	144 899
Dotations d'exploitation sur immobilisations - dotations aux provisions				
Dotations d'exploitations sur actif circulant : dotations aux provisions				8 028
Dotations d'exploitation pour risques et charges : dotations aux provisions				183 100
Autres charges			235 007	349 147
<b>Total des charges d'exploitations II (2)</b>			<b>1 332 791</b>	<b>1 618 088</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>			<b>224 639</b>	<b>-36 648</b>
<b>Opérations en commun</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée III				
Perte supportée ou bénéfice transféré IV				
<b>Produits Financiers</b>				
Produits financiers de participations (5)			1 598	1 576
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				
Autres intérêts et produits assimilés (5)				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				

## - COMPTE DE RESULTAT -

LIGUE DE HANDBALL BFC

du 01/01/2021 au 31/12/2021



	Total	N-1
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers (V)</b>	<b>1 598</b>	<b>1 576</b>
<b>Charges Financières</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (6)	2 466	2 690
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières (VI)</b>	<b>2 466</b>	<b>2 690</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V) - (VI)</b>	<b>-867</b>	<b>-1 114</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>	<b>223 772</b>	<b>-37 762</b>
<b>Produits Exceptionnels</b>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		906
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 600	108 158
Reprises sur provisions et transferts de charges		
<b>Total des produits Exceptionnels VI</b>	<b>4 600</b>	<b>109 064</b>
<b>Charges Exceptionnelles</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	29 151	57 206
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		400
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>Total des charges exceptionnelles VII</b>	<b>29 151</b>	<b>57 606</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VI-VII)</b>	<b>-24 551</b>	<b>51 458</b>
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	283	271
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>198 938</b>	<b>13 425</b>
Renvois:		
(1) Dont Produits d'exploitation sur exercices antérieurs :		
(2) Dont charges d'exploitations sur exercices antérieurs :		
(3) Dont crédit-bail mobilier :		
(3) Dont crédit-bail immobilier :		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées :		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées :		
	4 935,79	

# ANNEXE COMPTABLE

# LIGUE DE HANDBALL BFC

## Annexe des Comptes de l'exercice clos le 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2021, dont le total est de 1 815 670€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice net comptable de 198 938€

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Faits caractéristiques de l'exercice :

#### Évènements principaux :

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

#### Principes, règles et méthodes comptables :

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement desdits comptes annuels.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

#### Changement de méthodes comptables :

En vue d'accorder nos méthodes comptables avec celle de la fédération nationale, il a été décidé de rattacher les produits des licences (part ligue) à l'année sportive et non plus à l'année civile. Ainsi, il a été comptabilisé un produit constaté d'avance au 31 décembre 2021 d'un montant de 83 248 Euros.

De la même manière, il a été décidé de rattacher les produits de formation au cycle entier de formation (qui sont pluri-annuels)

Ainsi, il a été comptabilisé un produit constaté d'avance au 31 décembre 2021 d'un montant de 78 554 Euros.

### Informations relatives au bilan

#### Actif :

##### Immobilisations

##### Immobilisations Corporelles et Incorporelles :

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

**Principaux Mouvements de l'exercice :**



Immobilisations Incorporelles et Corporelles	Valeur brute Début D'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur Brute Fin d'exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebut	
Fond Commercial						
Autres Immobilisations incorporelles	19 888					19 888
<b>Total Immobilisations Incorporelles (I)</b>	<b>19 888</b>					<b>19 888</b>
Terrain	27 824					27 824
Constructions	2 342 249					2 342 249
Installations techniques, matériels et outillages industriels	28 222					28 222
Installations générales, agencements, aménagements divers	142 726		12 891			155 617
Matériel de transport	73 436					73 436
Matériel de bureau et informatique, mobilier	147 500		22 605			170 105
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>Total Immobilisations Corporelles (II)</b>	<b>2 761 958</b>		<b>35 497</b>			<b>2 797 454</b>
<b>Total Général (I + II)</b>	<b>2 781 846</b>		<b>35 497</b>			<b>2 817 342</b>

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition sont rattachés au coût d'acquisition.

Immobilisations Financières	Valeur brute Début D'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur Brute Fin d'exercice
		Réévaluation	Acquisition	Virements	Cessions / Rebut	
Participations évaluées selon méthode équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés	50 393		340			50 733
Prêts & Autres Immobilisations financières	7 270		733			8 003
<b>Total Général</b>	<b>57 663</b>		<b>1 073</b>			<b>58 736</b>

**Amortissements :**

Amortissements	Début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin D'exercice
		Amortissement	Amortissement	
Incorporelles	19 605	267		19 872
Corporelles	2 392 344	41 934		2 434 278
<b>TOTAL</b>	<b>2 411 949</b>	<b>42 201</b>		<b>2 454 150</b>

**Durées d'amortissement :**

Immobilisations	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 5 ans
Constructions	Linéaire	20 ans
Matériel et Outillage	Linéaire	5 à 18 ans
Matériel de Transport	Linéaire	5 ans
Matériel de Bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	1 à 10 ans
Installations générales	Linéaire	7 à 10 ans

## Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du cout d'achat unitaire moyen pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

## Produits à Recevoir

Produits à Recevoir		Montant
Intérêts Courus	Immobilisations Financières	-
	Participation Groupe	-
	Participation Hors Groupe	-
	Clients	-
	Associés	-
	Valeurs Mobilières de Placement	1 912
Autres Produits	Facture à Établir	55 687
	RRR à obtenir, Avoir à Recevoir	-
	Personnel	-
	Sécurité Sociale	212
	État	14 704
	Divers	2 716
<b>Total</b>		<b>75 231</b>

## État des Créances :

ETAT DES CREANCES		Montant Brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immobilisations financières		8 003		8 003
Clients douteux ou litigieux				
Autres créances clients		741 797	741 797	
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie antérieurement constatée				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		212	212	
État et collectivités Publiques	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			
	Divers	80 429	80 429	
Groupe et associés				
Débiteurs divers		107 010	107 010	
Charges constatées d'avance		9 829	9 829	
<b>Totaux</b>		<b>947 280</b>	<b>939 277</b>	<b>8003</b>

## PASSIF

## État des Dettes :



ETAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	+ 1an, 5 ans au +	A + 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à 1 an max. à l'origine				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à + de 1 an à l'origine	264 614	45 930	132 865	85 819
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	272 594	272 594		
Personnel et comptes rattachés	28 605	28 605		
Sécurité sociale et autres organismes	30 563	30 563		
Impôts sur les bénéfices	554	554		
T.V.A.				
Obligations cautionnées				
Autres impôts et taxes	10 249	10 249		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	234 914	234 914		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	186 542	186 542		
<b>TOTAUX</b>	<b>1 028 634</b>	<b>809 951</b>	<b>132 865</b>	<b>85 819</b>

## Charges à Payer

Charges à Payer :		Montant
Congés payés	Congés payés	24 374
	Charges sociales	9 728
	Charges fiscales	-
Intérêts Courus	Emprunts et Dettes	-
	Dettes participations Groupes	-
	Dettes participations Hors Groupe	-
	Dettes sociétés en participation	-
	Fournisseurs	-
	Associés	-
	Banques	-
	Concours bancaires courants	-
Autres Charges	Factures à recevoir	91 136
	Remise Rabais Ristournes, Avoir à établir	-
	Participations des salariés	-
	Personnel	4 230
	Organismes Sociaux	1 875
	Autres charges fiscales	1 000
	Divers	-
<b>Total</b>	<b>132 343</b>	

## Compte de Résultat :

### Subventions d'investissement :

- 18 000 € le 02/10/2018 au titre de l'acquisition d'un minibus Renault Trafic. Cette subvention est virée au compte de résultat sur une période de 5 ans.

Au 31/12/21, il reste 3 463 € à virer au résultat.

- 5 000 € le 05/08/2019 au titre de l'acquisition de matériels de musculation. Cette subvention est virée au compte de résultat sur une période de 5 ans.

Au 31/12/21, il reste 2 880 € à virer au résultat.

### Honoraires du Commissaire aux Comptes :

Les honoraires du Commissaire aux Comptes payés sur l'exercice s'élèvent à 7 531 €.

### Autres Informations :

#### Litige CETRE DESPOT :

Les détournements de fonds réalisés par Messieurs Jean-Marc CETRE et Jean-Baptiste DESPOT ont été constatés, à l'origine, à hauteur de la somme arrêtée le 22 février 1995 par le tribunal de grande instance de Dijon :

-M. Jean-Marc CETRE reste devoir 21 453.72 €

-M. Jean-Baptiste DESPOT reste devoir 63 599.48 €. Il a remboursé 1150 € sur l'exercice.

Les sommes restant dues sont provisionnées à 100 % en vertu du principe de prudence.

#### Litige en cours :

Le 15 novembre 2013, la Ligue de Bourgogne de Handball a fait l'objet d'une assignation devant le tribunal de grande instance de Dijon relativement à un préjudice

corporel subi par un membre du Pôle. Suite au jugement du TGI de Dijon du 16 juin 2015, la Ligue est déclarée responsable du préjudice subi par cette personne et devra, avec son assureur, réparer ce préjudice. Une expertise médico-légale a été ordonnée à cet effet. Les conclusions ne sont toujours pas rendues à la date d'arrêt des comptes. Il convient de préciser que le contrat d'assurance souscrit par la fédération Française de Handball prévoit la prise en charge des préjudices corporels à hauteur de 15 000 000 € et ce, sans franchise. Le dossier d'indemnisation est évalué par l'assureur à environ 130 000 €.

De ce fait, aucune provision n'est constatée comptablement.

#### Effectif moyen :

L'effectif moyen est de 13 salariés.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total
Cadres	3		3
Employés	3	7	10
	6	7	13

### Engagements donnés ou reçus :

#### Donnés :

Type Engagement	N	N-1
Caution	70 000	70 000
privilège de prêteur de deniers	166 000	

#### Engagement Retraite :

La provision d'indemnité de départ à la retraite a été évaluée conformément au Règlement de l'ANC Numéro 2013-02.

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 18 825 EUROS



Ces derniers se limitent à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraites sont les suivants :

- départ à la retraite : 62 ans pour les cadres et les non cadres,
- calcul selon l'indemnité en vigueur,
- taux d'évolution salariale : 1% pour les cadres et 1 % pour les non cadres
- taux d'actualisation : 0,5%

### Conséquences du COVID sur les comptes annuels :

La crise sanitaire liée au Covid-19 constitue un événement de l'exercice (promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020, prorogations successives jusqu'au 16

février 2021 par la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 et jusqu'au 1er juin 2021 par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021).

La situation sanitaire et le contexte économique restent évolutifs. Il est difficile d'en estimer les impacts financiers à la date d'arrêté des comptes.

A ce jour, l'association n'est pas en mesure de chiffrer l'impact précis à moyen ou long terme de la crise sur son patrimoine et sur sa situation financière.

• L'association a eu recours aux dispositifs d'aide suivant :

- Prêt garanti par l'état de 100 000 € en avril 2020 qui est entré en phase de remboursement depuis novembre 2021 pour une durée de 60 mois.
- Activité partielle pour un montant brut de 16 255 € sur l'exercice.
- Exonération des cotisations patronales pour un montant de 76 307 €.